

SCHOOLPLAÉ

SAINTES

COURS DANCEHALL 9-12 ANS TOUS LES MARDIS 18H15 BOWLING SAINTES

COURS DEBUTANT +14 ANS MARDIS 19H45 SALLE CHAVAGNE ST EUTROPE

COURS INTERMEDIAIRE MARDIS 21H SALLE CHAVAGNE ST EUTROPE

ATELIER SPECIAL GYAL/GIRLZ JEUDIS 20H30 SALLE CHAVAGNE ST EUTROPE

Cours 9-12 ans

200€ à l'année

Cours +13ans

230€ l'année / cours

360€ pass illimitée. (3cours semaine)

FRAIS INSCRIPTIONS 30€

PAIEMENT EN 3 FOIS POSSIBLE.

INSCRIPTION

Nom prénom :

Contact : 06 19 28 63 21

REGLEMENT

SCHOOLRAG' Saintes 2022/2023

Ce document déclare que nous vous avons mis au courant des engagements, des attentes et des règlements de l'école de danse School Rag'Saintes pour la session danse 2019-2020. Lors de l'inscription vous acceptez les conditions suivantes :

Conduite en cours

Les professeurs ainsi que le bowling de Saintes se gardent le droit de sortir un élève pour des raisons justifiées ;

- Distraction en cours, **manque de respect envers les profs** ou autres danseurs.
- Tenues non appropriées.
- Dégradation de la salle (qui sera pris en charge par l'élève).
- Consignes non respectées (partages d'évènements, retard permanent jour de répète, arrivée alcoolisé à un cours...)
- **Pas de téléphone portable durant les créneaux des cours.**
- Etc... En outre si le problème persiste, l'école de danse School Rag', les intervenants ou l'équipe du bowling se réserve le droit de renvoyer l'élève définitivement de la classe ou de l'école sans remboursement.

Vestiaire

Pas de vestiaire à disposition, pour vous changer seule les toilettes du bowling sont disponibles. School Rag' se décharge de toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Il est conseillé de laisser vos biens personnels à domicile.

Absence

Les cours ne peuvent être en aucun cas remboursés sauf justification du médecin.

Paiement

Par espèce ou chèque à partir de 20€ à l'ordre de Kay Rosette. Les chèques vacances ne sont pas acceptés. Pour paiements 6 mois ou à l'année, possibilité de payer en 3 fois. Les paiements doivent être donnés en début de chaque moi ou début d'année.

Les retards de paiement

En cas de retard de paiement l'élève peut être renvoyé du cours jusqu'à régularisation

Congés

Pas de période particulière. Les différents congés seront annoncés par Kay les moments venus.

Photo & vidéo

Il n'est pas autorisé de filmer un cours ou prendre des photos sans l'autorisation du prof. Seul School Rag se réserve le droit de photographier et de filmer les élèves durant le cours et durant les différents show. Par la même occasion l'école se réserve le droit d'utiliser toutes les vidéos et les photos prises lors des évènements pour des raisons de promotion.

Shows et spectacle de fin d'année

Chaque année, School Rag' saintes est présent sur différents show (Sport impact, Show à School Rag, au bowling...) Les frais liés à ces représentations sont en supplément, à la charge de l'élève/parents. **Des répétitions en plus des cours deviendront donc nécessaires et obligatoires, elles seront gratuites.**

Implication au sein de School Rag 'Saintes

Du moment où vous êtes inscrits à l'école, vous devez respecter les engagements fixés par les intervenants. Il est important de partager votre enthousiasme sur les différents réseaux sociaux, (fb, instagramme, snapchat...) ainsi que les différents évènements.

Administration

Pour tout renseignement administratif ou financier, merci de joindre Kay Rosette. Soit par mail k.havdeep@hotmail.fr, soit sur téléphone portable soit la page facebook de SchoolRag'saintes.

Je déclare avoir pris connaissance des engagements, du programme et des tâches pendant la session de danse 2019-2020 à l'école de danse School Rag. School Rag et les professeurs se dégagent de toute responsabilité en cas de blessure potentielle pouvant survenir lors des cours et activités dispensées au sein de l'école School Rag.

Nom, prénom, signature.

Précédé de la mention « lu et approuvé ».